

grand nombre de contresens usuels, dans les citations bibliques, qu'ils faisaient eux-mêmes, ainsi que tout le monde autour d'eux, et que maintenant ils se contentent de remarquer chez leurs collègues ; ils y ont appris à distinguer le contresens, toujours à éviter, de l'accommodation légitime ; ils y ont pris une idée des particularités courantes du langage biblique, tel qu'il se reflète dans presque toutes les phrases de notre Vulgate, ce qui leur fait mieux comprendre, dans leurs lectures journalières, mainte expression dont ils n'avaient qu'une idée confuse ou inexacte ; ils y ont puisé, ce qui est le principal, le sentiment qu'il ne faut pas citer les textes bibliques au petit bonheur, sans égard au contexte ni au sens du livre sacré ; qu'il ne suffit pas non plus, pour justifier l'emploi d'un texte, que ce texte traîne partout depuis des années, et peut-être depuis des siècles ; ils s'y sont convaincus enfin que pour répondre aux intentions, si souvent exprimées, de l'Église, il faut étudier la Bible par soi-même, avec l'aide d'une bonne traduction ou d'un bon commentaire, pour faire passer de là dans leur parole quelque chose de cette onction divine et de cette efficacité pé nétrante. Bref, ce petit livre les a éveillés, les a instruits et avertis, les a stimulés à mieux faire en les aidant à faire moins mal. Ils se félicitent de l'avoir trouvé sur leur chemin et de se l'être rendu familier.

La seconde édition a été revue avec soin, corrigée sur quelques points, augmentée de quelques remarques utiles ou de quelques contresens nouveaux.

Tout a été fait pour la rendre plus digne encore que la première du meilleur accueil.

— o —  
**Nos anciennes familles**

On prie les représentants actuels des familles qui occupent leurs terres depuis au moins deux siècles, dans la province de Québec, de vouloir bien se faire connaître à M. Edmond Valin, Bélair (Portneuf), P. Q., et lui remettre les documents ou certificats confirmant leur assertion. Aucune candidature à la Médaille des Deux cents ans ne sera acceptée après le 15 mai prochain.

Le Comité espère que MM. les Curés des paroisses intéressées voudront bien, lorsque cela sera utile, aider les représentants actuels des anciennes familles à établir leur droit à la distinction projetée.